

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. LE GRANIT
MUNICIPALITÉ DE PIOPOLIS**

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Piopolis tenue le 6 juillet 2020 à l'édifice municipal de Piopolis ou en visionconférence à 19h00 à laquelle sont présents:

Siège #1 - Nil Longpré
Siège #2 - Nicole Charette
Siège #3 - Marie-Claire Thivierge
Siège #4 - Catherine Demange
Siège #5 - Sarah Carrier
Siège #6 - France Dodier

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Peter Manning. La directrice générale et secrétaire-trésorière, Emmanuelle Fredette, est également présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

1 -OUVERTURE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence; soit jusqu'au 8 juillet 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux ;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nicole Charette,
Appuyé par la conseillère Sarah Carrier,
ET résolu unanimement:

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence;

QU'un enregistrement audio ou audiovisuel de cette séance soit disponible sur le site web de la municipalité de Piopolis.

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2020-07-111

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère France Dodier,
Appuyé par la conseillère Marie-Claire Thivierge,
Et résolu,

QUE le projet d'ordre du jour présenté ci-dessous soit adopté en ajoutant les points suivants: **8.01** Requête à la Sûreté du Québec

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 - Séance ordinaire du 1er juin 2020
- 4 - SUIVI DE LA DERNIÈRE SÉANCE
 - 4.1 - Rapport de la directrice générale/secrétaire-trésorière
 - 4.2 - Rapport du maire
 - 4.2.1 - Rapport du Conseil des maires de juin
- 5 - PÉRIODE DES QUESTIONS
- 6 - CORRESPONDANCE
 - 6.1 - Bordereau des correspondances
- 7 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 7.1 - Bureau municipal - Ouverture au public
 - 7.2 - Politique familiale - Hommage aux finissants
 - 7.3 - Déclaration d'équité salariale - reconnaissance du cadre supérieur
- 8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 8.1 - Requête à la Sûreté du Québec
- 9 - TRANSPORT
 - 9.1 - Contrat de déneigement avec le ministère des Transports
 - 9.2 - Appel d'offres déneigement des trottoirs
 - 9.3 - Marquage d'espaces de stationnements
- 10 - HYGIÈNE DU MILIEU
 - 10.1 - Adhésion au Conseil régional de l'environnement de l'Estrie (CREE)
- 11 - SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
- 12 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
 - 12.1 - Dérogation mineure - 154 rang de la Savane
 - 12.2 - Dérogation mineure - lot 5 206 685
 - 12.3 - Dérogation mineure - 143 Pointe-aux-Bouleaux
 - 12.4 - Demande permis de démolition - 214 rang des Grenier
 - 12.5 - Demande de permis - banc dans un lieu public
 - 12.6 - Demande de permis - 338 rue Principale
 - 12.7 - Vente débarras - permis autorisés
- 13 - LOISIRS-CULTURE
 - 13.1 - Commandite au Lac en fête Mégantic
 - 13.2 - 150e de Piopolis - Projet déposé au Fond de développement culturel
- 14 - FINANCES
 - 14.1 - Comptes à payer
 - 14.2 - Dépenses récurrentes
- 15 - FÉLICITATIONS, REMERCIEMENTS ET CONDOLÉANCES
- 16 - VARIA
- 17 - RAPPORT DES COMITÉS
- 18 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 19 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2020-07-112

3.1 - Séance ordinaire du 1er juin 2020

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 1er juin dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

Il est proposé par le conseiller Nil Longpré,
Appuyé par la conseillère Sarah Carrier,
Et résolu,

QUE le procès-verbal du 1er juin 2020 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4 - SUIVI DE LA DERNIÈRE SÉANCE

4.1 - Rapport de la directrice générale/secrétaire-trésorière

La programmation #1 de la TECQ est acceptée

Il est maintenant possible d'accueillir les citoyens lors des séances du conseil municipal.

4.2 - Rapport du maire

Inscrire contenu ici

4.2.1 - Rapport du Conseil des maires de juin

Monsieur le maire informe les membres du conseil des points importants discutés au Conseil des maires du 17 juin dernier.

Monsieur le maire a également assisté à la rencontre l'assemblée générale annuelle Énergie du Granit (EDG) le 30 juin dernier.

5 - PÉRIODE DES QUESTIONS

Aucune question.

6 - CORRESPONDANCE

6.1 - Bordereau des correspondances

La liste de la correspondance reçue au cours du mois de juin 2020 est remise aux membres du Conseil. Les documents de ce bordereau sont disponibles pour consultation par les membres du conseil au bureau municipal.

7 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2020-07-113

7.1 - Bureau municipal - Ouverture au public

Il est proposé par la conseillère Marie-Claire Thivierge,
Appuyé par la conseillère Catherine Demange,
Et résolu,

QUE le bureau municipal soit ouvert au public dès le 6 juillet selon l'horaire habituel.

QUE le bureau soit fermé pour une période de deux semaines durant les vacances; estivales soit du 20 juillet au 31 juillet inclusivement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-07-114

7.2 - Politique familiale - Hommage aux finissants

ATTENDU QUE la Municipalité a à cœur de souligner la persévérance scolaire ;

ATTENDU QUE la nouvelle Politique de la famille de Piopolis et son plan d'action 2020-2023 visaient entre autres à relancer le programme municipal de reconnaissance de la réussite scolaire.

Il est proposé par la conseillère France Dodier,
Appuyé par la conseillère Nicole Charette,
Et résolu,

QUE la Municipalité achemine une lettre de félicitations aux finissant(e)s du secondaire qui sont piopolissois(es);

QUE sur présentation du diplôme d'études secondaires ou du certificat de fréquentation scolaire, un montant de 100 \$ soit remis aux finissant(e)s.

QUE ce montant soit payé à même le poste budgétaire 02-590-00-999 (politique familiale).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-07-115

7.3 - Déclaration d'équité salariale - reconnaissance du cadre supérieur

Il est proposé par la conseillère Sarah Carrier,
Appuyé par la conseillère France Dodier,
Et résolu,

QUE la personne qui occupe le poste de directeur/directrice général(e) et secrétaire-trésorier(ère) de la municipalité de Piopolis soit reconnu(e) comme un(e) cadre supérieur(e) au sens de la Loi sur l'équité salariale et de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

2020-07-116

8.1 - Requête à la Sûreté du Québec

ATTENDU QUE le nombre de visiteurs au village et d'utilisateurs de la Marina est très élevé;

ATTENDU QUE des risques de sécurité en lien avec les stationnements des véhicules et remorques sont préoccupants;

ATTENDU QUE des individus consomment des boissons alcoolisées sur les lieux publics ;

Il est proposé par le conseiller Nil Longpré,
Appuyé par la conseillère Nicole Charette,
Et résolu,

QUE la Municipalité dépose une requête à la Sûreté du Québec pour bénéficier d'une surveillance accrue au niveau des patrouilles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9 - TRANSPORT

2020-07-117

9.1 - Contrat de déneigement avec le ministère des Transports

ATTENDU QUE à la suite d'une négociation entre les parties, le ministère des Transports (MTQ) soumet à la municipalité de Piopolis, un nouveau contrat de déneigement, déglçage et fourniture de matériaux au montant de 218 385 \$ par année, d'une durée de cinq ans ;

Il est proposé par la conseillère France Dodier,
Appuyé par la conseillère Catherine Demange,
Et résolu,

QUE le Conseil municipal de Piopolis autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière, Emmanuelle Fredette, à signer le contrat n° 850976492 entre le ministre des Transports et la Municipalité de Piopolis pour le déneigement, le déglçage, la fourniture des matériaux et du site d'entreposage;

QUE ce contrat concerne un circuit total de 23.597 km incluant la route 263 jusqu'au rond-point de la municipalité de Nantes ;

QUE ce contrat, d'un montant forfaitaire annuel de 218 385 \$ soit 9 254.78 \$/ km pondéré, est d'une durée de 5 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-07-118

9.2 - Appel d'offres déneigement des trottoirs

Il est proposé par la conseillère Nicole Charette,
Appuyé par la conseillère Marie-Claire Thivierge,
Et résolu,

QUE la Municipalité autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à lancer un appel d'offres pour le déneigement des trottoirs à l'hiver 2020-2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-07-119

9.3 - Marquage d'espaces de stationnements

ATTENDU QUE le marquage des espaces de stationnement à proximité du quai municipal est peu visible.

Il est proposé par la conseillère Catherine Demange,
Appuyé par le conseiller Nil Longpré,
Et résolu,

DE retenir la soumission (dossier 202006901) de Durand Marquage et ass. inc. au montant de 1375 \$ plus les taxes applicables ;

QUE cette dépense soit payée à même le poste budgétaire 02-320-00-649 (Signalisation - voirie).

QUE des nouveaux panneaux de signalisation indiquant à durée de stationnement de trente minutes soient installés conformément à la réglementation municipale en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10 - HYGIÈNE DU MILIEU

2020-07-120

10.1 - Adhésion au Conseil régional de l'environnement de l'Estrie (CREE)

ATTENDU QUE la mission du Conseil régional de l'environnement de l'Estrie contribue à la mobilisation, la concertation et au partage d'information à caractère environnemental ;

ATTENDU QUE le CREE souhaite travailler plus étroitement avec les municipalités pour déployer des actions concrètes de lutte contre les changements climatiques ;

Il est proposé par la conseillère Nicole Charette,
Appuyé par la conseillère France Dodier,
Et résolu,

QUE la Municipalité renouvelle son adhésion au Conseil régional de l'environnement de l'Estrie (CREE) en tant que membre régulier au coût de 50 \$.

QUE ce montant soit payé à même le poste budgétaire 02-470-00-970 (Comité Environnement) ;

QUE M. Peter Manning, maire, occupe un siège sur le conseil d'administration du CREE réservé exclusivement aux élus de municipalités membres, ce qui assure de faire entendre la voix municipale dans le choix des priorités à aborder.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11 - SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

12 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

2020-07-121

12.1 - Dérogation mineure - 154 rang de la Savane

CONSIDÉRANT la demande de permis 2018-06-0046 pour des travaux de rénovation et la demande de dérogation mineure 2020-05-0005 ;

CONSIDÉRANT la suspension du permis pour la construction de galerie le 19 novembre 2018 ;

CONSIDÉRANT le projet de galerie de 2,4 m par 3,7 m [8 par 12 pieds] ;

CONSIDÉRANT QUE la suspension des travaux a été respectée ;

CONSIDÉRANT QUE la marge de recul avant est de 15 m dans ce zonage (A-4) ;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment est dérogatoire de 3 m avec une distance de 12 m selon le certificat de localisation (minute 7767, oct. 2015) ;

CONSIDÉRANT QUE le certificat de localisation indique une galerie existante de 1,42 m de profondeur ;

CONSIDÉRANT la réglementation qui permet 2 m de galerie dans la marge de recul avant ;

CONSIDÉRANT QUE l'augmentation de dérogation serait de 2,3 m si la profondeur de 3,7 m était mise en place ;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment est dans une zone peu achalandée (vers le fond du rang de la Savane) ;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs arbres matures sont entre le chemin et la galerie

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au Conseil municipal d'accepter la demande avec les exigences suivantes : ne pas avoir de marches entre la galerie et le chemin et de ne pas avoir plus de 12 pieds de profondeur par 8 pieds le long de la maison ;

Il est proposé par la conseillère Nicole Charette,
Appuyé par la conseillère Catherine Demange,
Et résolu,

QUE le conseil autorise l'émission du permis avec l'exigence de ne pas avoir de marches entre la galerie et le chemin et de ne pas avoir plus de 12 pieds de profondeur par 8 pieds le long de la maison.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-07-122

12.2 - Dérogation mineure - lot 5 206 685

CONSIDÉRANT la demande de certificat 2020-05-0036 pour un accès à la voie (rang des Grenier) jusqu'au lot 5 206 686 et la demande de dérogation mineure 2020-05-0036 ;

CONSIDÉRANT QUE dans l'acte notarié daté de 1966 une servitude donnait un accès à la propriété ;

CONSIDÉRANT QUE le chemin d'accès tel qu'indiqué dans le projet va toucher la bande riveraine dans sa partie nord-est ;

CONSIDÉRANT QUE le chemin dans cette partie sera entièrement dans la bande riveraine ;

CONSIDÉRANT QUE d'autres options sont possibles sans passer dans la bande riveraine, mais demanderaient des changements à l'acte notarié ou au lotissement ;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au Conseil municipal de refuser la demande.

Il est proposé par le conseiller Nil Longpré,
Appuyé par la conseillère Nicole Charette,
Et résolu

QUE le conseil municipal refuse la demande de dérogation mineure 2020-05-0036.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-07-123

12.3 - Dérogation mineure - 143 Pointe-aux-Bouleaux

CONSIDÉRANT la demande de permis de construction d'un garage 2020-05-0033 et la demande de dérogation mineure 2020-05-0004 ;

CONSIDÉRANT les envois de documents de Suzanne Lachance (photos, textes, croquis, certificat de localisation) de mai 2020 ;

CONSIDÉRANT la visite des lieux pour la plupart des membres du CCU :

CONSIDÉRANT la marge de recul avant de 7,5 m pour ce zonage (Vill-1) ;

CONSIDÉRANT QUE le projet est de construire un garage dans la marge de recul avant à 1,5 m du chemin ;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment est dérogatoire pour les marges de recul avant et latérales, mais bénéficie de droits acquis ;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation serait totale et donc pas mineure, puisque le début de la marge de recul est à environ 4 m du chemin ;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas d'autres options, même dans la cour latérale parce qu'elle est occupée par une installation septique ;

CONSIDÉRANT QUE l'acceptation du projet causerait une augmentation des dérogations ;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au Conseil municipal de refuser la demande;

Il est proposé par la conseillère Nicole Charette,
Appuyé par la conseillère Catherine Demange,
Et résolu,

QUE le conseil municipal refuse la demande de dérogation mineure **2020-05-0004**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-07-124

12.4 - Demande permis de démolition - 214 rang des Grenier

CONSIDÉRANT la demande de permis 2020-06-0046 pour la démolition ;

CONSIDÉRANT QU'il est cité dans le répertoire du patrimoine bâti de la MRC du Granit

CONSIDÉRANT QUE son évaluation patrimoniale est moyenne selon le répertoire 2017 de la MRC ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité n'a pas de règlement qui cite cet immeuble patrimonial ;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au Conseil municipal d'accepter la demande;

Il est proposé par la conseillère France Dodier,
Appuyé par la conseillère Catherine Demange,
Et résolu,

QUE le conseil autorise la demande de permis 2020-06-0046.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-07-125

12.5 - Demande de permis - banc dans un lieu public

CONSIDÉRANT la demande de permis 2020-06-0048 pour l'ajout d'un banc ;

CONSIDÉRANT son emplacement près d'un lieu public ;

CONSIDÉRANT QU'il fait partie d'un parcours de marche qui passe à Piopolis ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité encourage le développement durable et la santé de ses citoyens ;

CONSIDÉRANT QUE la plupart des critères du PIIA sont satisfaits ;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au Conseil municipal d'accepter la demande avec la possibilité de le déplacer selon ce qui convient le mieux au fil du temps;

Il est proposé la conseillère Catherine Demange,
Appuyé par le conseiller Nil Longpré,
Et résolu,

QUE le conseil autorise l'installation d'un banc du parcours de la marche sur le terrain municipal près du 431 rue Principale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-07-126

12.6 - Demande de permis - 338 rue Principale

CONSIDÉRANT la demande de permis 2020-06-0042 pour le changement de fenêtres ;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à remplacer 5 fenêtres avec des fenêtres blanches en PVC (2 à guillotine et 3 coulissantes) ;

CONSIDÉRANT QUE le type de fenêtre est simple, avec un thermos à l'argon, donc bien isolée ;

CONSIDÉRANT QUE la plupart des critères du PIIA sont rencontrés ;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au Conseil municipal d'accepter la demande.

Il est proposé la conseillère Marie-Claire Thivierge,
Appuyé par la conseillère Catherine Demange,
Et résolu,

QUE le conseil autorise la demande de permis 2020-06-0042.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-07-127

12.7 - Vente débarras - permis autorisés

Il est proposé par la conseillère Sarah Carrier,
Appuyé par la conseillère Marie-Claire Thivierge,
Et résolu,

QUE le conseil municipal autorise à nouveau l'émission de permis de vente débarras.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13 - LOISIRS-CULTURE

2020-07-128

13.1 - Commandite au Lac en fête Mégantic

Il est proposé par la conseillère Catherine Demange,
Appuyé par le conseiller Nil Longpré,
Et résolu,

QUE la Municipalité autorise une commandite de 150 \$ pour l'activité Lac en Fête SurlaGo pour son passage à Piopolis le 4 juillet.

QUE cette dépense soit payée à même le poste budgétaire 02-700-00-970) Subvention pour les loisirs et la culture.

QUE l'activité, tenue sur une remorque sportive tirée par une camionnette, a l'autorisation de circuler sur le territoire de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-07-129

13.2 - 150e de Piopolis - Projet déposé au Fond de développement culturel

ATTENDU QUE le Comité de développement local de Piopolis (CDLP) a déposé une demande d'aide financière au Fonds de développement culturel de la MRC du Granit pour un projet de réalisation de capsules vidéo sur l'histoire de la municipalité dans le cadre de la préparation au 150e de Piopolis.

ATTENDU QUE la contribution financière accordée par ce fonds est de 3168 \$ sur un coût de projet total de 4 000 \$.

Il est proposé par la conseillère Sarah Carrier,
Appuyé par la conseillère France Dodier,
Et résolu

QUE la Municipalité accorde une aide financière au CLDP de 832 \$ pour la réalisation de ce projet à même le poste budgétaire 02-700-00-970 (Subvention pour les loisirs et la culture).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14 - FINANCES

2020-07-130

14.1 - Comptes à payer

Il est proposé par la conseillère France Dodier,
Appuyé par la conseillère Nicole Charette,
Et résolu,

QUE les comptes apparaissant sur la liste jointe aux présentes soient payés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.2 - Dépenses récurrentes

La liste des dépenses récurrentes du mois de juin 2020 est déposée aux membres du Conseil.

2020-07-131

15 - FÉLICITATIONS, REMERCIEMENTS ET CONDOLÉANCES

Félicitations à Mme Isabelle Fortier, propriétaire de l'entreprise Vignoble sous les étoiles Inc. de Piopolis qui est lauréate d'une bourse - Lancement d'une entreprise 2020.

Félicitations à Emmanuelle Fredette, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Piopolis, pour l'obtention de son diplôme de directrice municipale agréée (DMA) délivré par l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ).

16 - VARIA

Aucun sujet à traiter.

17 - RAPPORT DES COMITÉS

Conseiller # 1 M. Nil Longpré
Loisirs et culture (aménagement, urbanisme et développement)

Comités : Cœur Villageois, Belvédère chemin de Bury, Route des sommets, camping municipal

Conseillère # 2 Mme Nicole Charette
Mairesse suppléante, santé et bien-être
Comités : Comité consultatif d'urbanisme (CCU), APLM, Comité des aînés, Association touristique et culturelle de Piopolis (ATCP), Écho de Piopolis, Comité Vert

Conseillère # 3 Mme Marie-Claire Thivierge
Santé et bien-être
Comités : Semaine des bénévoles (souper/paniers), bibliothèque, Comité des aînés (sous-comité dîner communautaire), Comité de développement local de Piopolis (CDLP), Fleurons du Québec

Conseiller # 4 : Mme Catherine Demange
Aménagement, urbanisme et développement, Halte des Zouaves
Comités : Comité culturel de Piopolis, Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

Conseiller # 5 : Sarah Carrier
Loisirs et culture (parc et terrains de jeux), transport.
Comités : Piopolis fête l'hiver, Noël des enfants, politique familiale municipale

Conseiller # 6 : Mme France Dodier
Administration générale, sécurité publique, transport
Comités : Trans-autonomie, semaine des bénévoles.

Maire : M. Peter Manning
Transport et hygiène du milieu, responsable de l'information, sécurité publique, administration générale
Comités : Conseil des maires et comités MRC, Belvédère chemin de Bury, Comité Vert

18 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

2020-07-132

19 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère Nicole Charette,

QUE la séance soit levée; il est 20 h 15.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Emmanuelle Fredette, directrice générale
et secrétaire-trésorière

Peter Manning, maire

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT - Je soussignée certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité.

Emmanuelle Fredette,
Directrice générale & secrétaire-trésorière

Je, Peter Manning, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Peter Manning
Maire